



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS ÎLE D'ORLEANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

A l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 6 janvier 2003, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules Roberge, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption des procès-verbaux des 2, 10 et 19 décembre 2002.
- 3- Correspondances.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Adoption résolution des dépenses incompressibles.
- 6- Élection partielle au poste de conseiller # 4.
- 7- Formation Association des Directeurs Municipaux.
- 8- Nomination Inspecteur Agraire.
- 9- Contrat employé municipal.
- 10- Demande d'appui à un stage en coopération internationale au Burkina Faso.
- 11- Résolution Maison des Jeunes
- 12- Varia M.R.C. Avis de motion- Abattage d'arbre
- 13- Période de Questions
- 14- Levée de l'assemblée.

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03-01

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Martin Giguère et secondé par Lina Labbé.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 2 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES 2, 10 et 19 DÉCEMBRE 2002

03-02

L'Adoption des procès-verbaux est proposée par Dominique Labbé et secondé par Jules Roberge.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

ITEM 3 CORRESPONDANCES

ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES

03-03

L'adoption des dépenses est proposée par Jules Roberge et secondé par Martin Giguère.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

LISTE DES DÉPENSES

M.R.C. Ile d'Orléans	3 316.99
Yoland Dion	447.00
Dominique Labbé	149.00
Martin Giguère	149.00
Lina Labbé	149.00
Lauréanne Dion	149.00
Jules Roberge	149.00
Gilles Vinet	149.00
Sylvie Beaulieu	43.40
Société protectrice	113.00
Urbartique	86.27
Pothier Delisle	776.42
Plomberie chauffage R Labbé	286.28
Anick Simard	868.49
Epicerie du Village	57.24
Sylvie Beaulieu	505.81
M.R.C. I.O.	233.00
Club Optimiste	50.00
Club de Motoneige	75.00
Société canadienne des postes	20.36
Yoland Dion	150.00
Lauréanne Dion	50.00
Martin Giguère	50.00
Dominique Labbé	50.00
Lina Labbé	50.00
Jules Roberge	50.00
Raynald Drouin (article sports)	150.00
Lina Labbé	127.36
Gilles Vinet (remb taxe maj)	424.53
Sylvie Beaulieu	505.81
Anick Simard	250.00
Service des petits animaux	70.00
Quin Letourneau	10.88
J Morency	128.43
Wilson Lafleur	48.15
Les huiles S Giguère	2 734.47
Reno Dépôt	39.62
L P Routhier	374.02
Bell Mobilité	57.74
Les Editions Mabec	27.95
Produits Capital inc	289.93
Plomberie chauffage R Labbé	891.37
Urbatique	86.27
Bell Mobilité	8.91
Hydro Québec éclairage des rues	654.75
Hydro Halte	64.26
Hydro Halte	25.91
Hydro Halte	111.99



N° de résolution
ou annotation

Hydro Sillon	304.18
Hydro Sillon	84.28
Bell Canada	148.80
Oricom	18.35
Les éditions Juridiques FD	87.13
Corporate Express	69.46
Danka	79.34
Danka	326.93
M.R.C. Évaluateur	4 016.04
Ministre des finances	947.44
Receveur général du Canada	545.93
Assurance Vie desjardins	463.68
TOTAL	22 347.17 \$

COMPTES À PAYER

Transport Adapté Orléans	523.00
Association des directeurs municipaux	424.56
Programmation Gagnon	2 708.61
Groupe P.M.T.	11 305.00
Astronicor	220.85
TOTAL	15 182.02 \$

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

Sylvie Beaulieu
secrétaire trésorière

ITEM 5 ADOPTION RÉOLUTION SUR LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU QUE la secrétaire trésorière devra assumer le bon fonctionnement du budget municipal

ATTENDU QUE le budget comprend des dépenses incompressibles

EN CONSEQUENCE Il est proposé par Lauréanne Dion et secondé par Martin Giguère Que le conseil adopte les dépenses incompressibles et autorise la secrétaire trésorière et le maire à payer les dépenses incompressibles.

LÉGISLATION 02.100.00

110 Rémunération-maire-conseiller 18 000 \$

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE 02.130.00

110 rémunérations secrétaire trésorière 18 500 \$
200 Cotisation de l'employeur 4 300 \$
321 Frais de poste 1 000 \$
331 Téléphone 3 000 \$
340 Information (journal municipal) 1 500 \$

GREFFE 02.140.00

03-04



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

03-05

03-06

Droit de mutation 150 \$

AUTRES 02.190.00

920 Quotes Part MRC générale 29 310 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE 02.200.00

431 Services de Police S.Q. 75 123\$

TRANSPORT 02.300.00

ECLAIRAGE DES RUES 02.340.00

681 électricité 8 500 \$

COLLECTE ET TRANSPORT DÉCHETS DOMESTIQUES

491 contrat enlèvement des vidanges 42 721 \$

LOISIR ET CULTURE 02.700.00

CENTRE COMMUNAUTAIRE 02.701.20

Dépenses d'édifice (Annexe B) 22 500 \$

PARC ET TERRAINS DE JEUX 02.701.50 (HALTE ROUTIÈRE)

681 électricité 1 000 \$

ITEM 6 ÉLECTION PARTIELLE AU POSTE DE CONSEILLER # 4

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller # 4 est constatée plus de douze (12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection régulière.

ATTENDU QUE le poste # 4 doit être ouvert aux candidatures.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Dominique Labbé conformément à l'article # 335 de la Loi sur les élections et référendums dans les Municipalités, que la vacance soit comblée par une élection partielle qui aura lieu dimanche le 23 mars 2003.

ITEM 7 FORMATION ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

Il est proposé par Jules Roberge et secondé par Martin Giguère d'autoriser la secrétaire trésorière à participer au programme de formation offert par A.D.M.Q. 26 février 2003, 23 avril 2003, et 12 juin 2003. au coût de 325 \$.



N° de résolution
ou annotation

03-07

ITEM 8 NOMINATION DE L'INSPECTEUR AGRAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-François est régie par le code municipal.

ATTENDU QUE selon l'article 219 C.M. toute municipalité doit nommer son inspecteur agraire tous les deux ans.

ATTENDU QUE M. Marcel Lemerise Inspecteur Agraire, pour la municipalité de Saint-François a remis sa démission.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Jules Roberge et secondé par Lauréanne Dion que Madame Line Labbé soit nommée Inspecteur Agraire pour la municipalité de Saint-François.

03-08

ITEM 9 CONTRAT EMPLOYÉ MUNICIPAL

Il est proposé par Jules Roberge et secondé par Lina Labbé que Monsieur Peter Farago soit nommé employé municipal au taux horaire de 10 \$ et montant de 3 \$ en surplus sera accordé lorsque des outils seront fournis par M. Farago.

ITEM 10 DEMANDE D'APPUI À UN STAGE EN COOPÉRATION INTERNATIONALE AU BURKINA FASO.

refusé

ITEM 11 RÉOLUTION MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la Régie Régionale de la santé et des Services Sociaux est responsable du programme de soutien aux organismes communautaires, Service à la jeunesse, catégorie Maison des Jeunes.

ATTENDU QUE la Régie Régionale de la santé et des Services Sociaux peut accorder, en vertu de ce programme, des subventions à des organismes communautaires :

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de l'île d'Orléans désire demander des subventions en vertu de ce programme

ATTENDU QUE la maison des jeunes dessert deux points de services soit : Saint-Jean et Saint-Pierre.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-François appuie la Maison des jeunes de l'île d'Orléans et met à leur disposition gratuitement des locaux ou autre équipement nécessaire à la bonne marche de l'organisme.

03-09

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Dominique Labbé résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-François île d'Orléans, appuie le projet de la Maison des Jeunes dans leur demande auprès de la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux.



N° de résolution
ou annotation

03-10

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

**ITEM 12 VARIA M.R.C. AVIS DE MOTION REGLEMENT # 03-41
ABATTAGE D'ARBRE**

AVIS DE MOTION est donné par M. Martin Giguère qu'à une prochaine session le conseil municipal de Saint-François adoptera son règlement # 03-41 concernant le Régime de retraite du maire.

Le conseil municipal autorise M. Josaphat Dion à abattre 3 arbres sur le terrain de la Municipalité.

ITEM 13 PERIODE DE QUESTIONS

ITEM 14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 8 h 50 .